

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du mardi 04 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 04 février, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE GOFF Philippe ; PARISCOAT Dominique ; ECHEVEST Yannick.



DELBU2025-02-007

Mobilité et formation professionnelles : Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal (Bourbriac) auprès de l'agglomération

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15 ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour les mises à disposition de personnel ;

Vu la convention en annexe ;

Considérant la nécessité d'assurer les missions de restauration sur l'ALSH communautaire à Bourbriac ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la mise à disposition, d'une durée de 3 ans, d'un agent communal de Bourbriac auprès de l'Agglomération, à compter du 7 juillet 2024 ;
- Autorise le Président à signer tout avenant éventuel relatif à cette mise à disposition.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

